

NOMENCLATURE - 7.1.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB42_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

FINANCES
AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSSENS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-32, R.1612-52 et R.1612-53 qui encadrent l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2025 préalablement adoptés ;

Considérant les soldes de clôture de l'exercice 2025 qui s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé	+13 059 049,13 €
Solde d'investissement cumulé	+21 591 968,43 €
<i>dont réalisations (résultat antérieur inclus)</i>	<i>+25 103 631,43 €</i>
<i>dont recettes d'investissement restant à réaliser</i>	<i>+3 099 822,00 €</i>
<i>dont dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	<i>- 6 611 485,00 €</i>

Considérant la possibilité juridique d'affecter librement le résultat de fonctionnement de clôture au budget suivant, compte tenu de l'absence de besoin de financement en section d'investissement à la clôture,

Considérant l'obligation d'affecter l'excédent d'investissement de clôture à la section d'investissement du budget suivant,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement cumulé 2025 (+ **13 059 049,13 €**) au budget supplémentaire 2026 comme suit :

5 408 031,57 € en recettes de la section d'investissement (ligne 1068),

7 651 017,56 € (solde) en recettes de la section de fonctionnement (ligne 002).

- Le résultat d'investissement cumulé hors restes à réaliser 2025 (+ **25 103 631,43 €**) en recettes du budget supplémentaire 2026 (ligne 001).

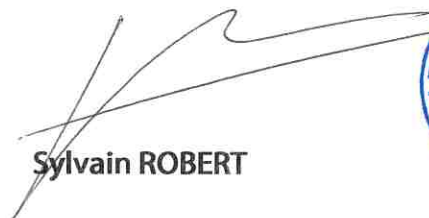
- Les restes à réaliser d'investissement donnant lieu à crédits reportés, en dépenses (6 611 485,00 €) et en recettes (3 099 822,00 €), au budget supplémentaire 2026.

Par suite, l'affectation nette en recettes d'investissement du budget supplémentaire 2026 s'établit à **27 M€**.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,



Mickaël BILLEBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====
SEANCE DU 24 JUIN 2026
=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHIEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.